

RAPPORT N° 2

Rapporteur : M. Claude CARCELLER

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR
LES ACTIONS TOURISTIQUES DU PAYS CŒUR D'HÉRAULT 2016

En matière de tourisme, le Pays Cœur d'Hérault est en charge de coordonner les actions de développement et de promotion touristiques. Pour ce faire, le Pays conventionne avec les offices de tourisme partenaires.

Descriptif de l'action :

Comme chaque année, cette convention vise à :

- définir le rôle respectif de chacun dans ce projet collectif,
- mutualiser les moyens et de réaliser des économies d'échelle,
- préciser la participation financière de chaque partenaire,
- définir et respecter un calendrier de travail collectif.

Vu le rapport présenté, il est proposé au Comité syndical :

- ✓ **D'approuver** le projet de convention et ses annexes.
- ✓ **D'autoriser** le Président à signer tout document afférant à cette affaire.



**CONVENTION DE PARTENARIAT
POUR LES ACTIONS MENEES DANS LE CADRE DE LA COORDINATION DU DEVELOPPEMENT
TOURISTIQUE DE LA DESTINATION PAYS CŒUR D'HERAULT - 2016**

Article L5111-1 du CGCT

3 Offices de tourisme :

**Clermontais
Saint-Guilhem-le Désert - Vallée de l'Hérault
Lodévois et Larzac**

Entre :

Le Sydel Pays Cœur d'Hérault

18, avenue Raymond Lacombe 34800 Clermont l'Hérault, représenté par son Président en exercice, Monsieur **Louis VILLARET**,

Et

La Communauté de Communes du Clermontais (Office de Tourisme du Clermontais)

20, avenue Raymond Lacombe 34800 Clermont l'Hérault, représentée par

.....

Et

La Communauté de Communes du Lodévois et Larzac (Office de Tourisme du Lodévois et Larzac)

7, place de la République 34700 Lodève, représentée par

.....

Et

L'Office de tourisme Intercommunal de Saint-Guilhem-le-Désert – Vallée de l'Hérault

Parc d'Activité le Camalcé 34150 GIGNAC, représenté par

.....

Préambule

Cette convention vise à définir la méthode de travail et le partenariat engagés depuis plusieurs années par les Offices de Tourisme du Cœur d'Hérault et coordonnés depuis juin 2005 par la Mission Tourisme du Pays :

- ✓ Organiser le partenariat de la politique éditoriale à l'échelle territoriale du Pays Cœur d'Hérault,
- ✓ Organiser le partenariat en matière d'opérations de promotion internes ou externes.
- ✓ Organiser le partenariat en matière d'actions de développement touristique.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objectif de contractualiser la relation entre le Pays Cœur d'Hérault, maître d'ouvrage de l'opération et les acteurs locaux cités ci-dessus pour la réalisation à l'échelle territoriale des actions menées dans le cadre de la coordination du développement touristique de la destination Pays Cœur d'Hérault.

La convention vise à :

- ✓ définir le rôle respectif de chacun dans ce projet collectif,
- ✓ mutualiser les moyens et de réaliser des économies d'échelle,
- ✓ préciser la participation financière de chaque partenaire,

En cas de désaccord entre les partenaires, il appartient au maître d'ouvrage de choisir le prestataire, les textes, les photos et les mises en pages des éditions et outils de communication touristiques.

Article 2 : Politique commune

Les partenaires s'engagent à poursuivre leur collaboration pour la mise en œuvre de la politique commune.

Les objectifs étant (Cf Charte de développement durable du Pays Cœur d'Hérault 2014-2025) :

- 1.2 : Favoriser la mise en réseau et la formation des acteurs du territoire
- 1.3 : Renforcer le positionnement touristique du Cœur d'Hérault, destination durable et d'excellence

Les différentes actions menées sont :

- l'animation de réflexions stratégiques
- l'animation de réseaux de professionnels dans le cadre de démarches concertées à l'échelle du territoire
- la mise en place d'opérations de formation et de sensibilisation à la qualité
- la réalisation d'opérations marketing touristiques (location partagée de stand, achats d'espace publicitaire et de communication partagés...), en lien direct avec le service Promotion-Marketing d'Hérault Tourisme
- la réalisation d'éditions thématiques touristiques
- la réalisation d'outils et supports de communication divers
- la mise en place d'événements
- la commercialisation de forfaits touristiques par les Offices de tourisme autorisés
- la promotion de la destination et des prestataires locaux

Le mode de gouvernance de la Mission Tourisme du Pays, est réparti entre Elus au tourisme des Communautés de Communes et Techniciens des offices de tourisme. Il est convenu d'associer les élus à tout ce qui relève du budget, de la stratégie et des principes stratégiques d'action (Cf. Annexe 2).

Article 3 : Engagement du Pays Cœur d'Hérault :

- ✓ animer les groupes de travail et assurer la maîtrise d'ouvrage des projets,
- ✓ réaliser un compte-rendu après chaque réunion des groupes de travail et respecter le relevé de décisions,
- ✓ d'établir les cahiers des charges en lien avec les partenaires, d'organiser les consultations, d'attribuer, de signer, de notifier et d'exécuter les marchés,
- ✓ coordonner la définition partagée du budget prévisionnel et son mode de répartition,
- ✓ réaliser les demandes de subvention auprès des financeurs,
- ✓ collecter la participation financière des partenaires locaux.

- ✓ assurer le suivi et la coordination relatifs à :
 - la création de supports de communication ;
 - l'organisation d'événements et de formations.
- ✓ Informer les offices de tourisme du prêt à des tiers du matériel mutualisé.
- ✓ Assurer le matériel mutualisé.
- ✓ effectuer le bilan des actions.

Article 4 : Engagement des acteurs locaux :

- ✓ identifier un référent technique par action qui participera à chaque réunion du groupe de travail afférent, animé par la Mission Tourisme du Pays Cœur d'Hérault,
- ✓ respecter le relevé de décisions qui sera établi dans chaque compte-rendu de réunion,
- ✓ respecter le calendrier prévisionnel fourni par le Pays Cœur d'Hérault,
- ✓ valider les cahiers des charges définis en groupe de travail,
- ✓ valider les budgets prévisionnels des actions et leurs modes de répartition,
- ✓ verser leur participation financière au SYDEL du Pays Cœur d'Hérault selon l'article 6.
- ✓ diffuser les éditions auprès de leurs prestataires et des visiteurs.
- ✓ mettre à disposition une personne sur les salons et/ou foires où sera présente la destination touristique du Cœur d'Hérault et représenter et promouvoir l'ensemble de la destination Cœur d'Hérault.
- ✓ prendre soin du matériel emprunté et à le restituer dans les délais prévus.
- ✓ apporter, dans la mesure du possible, leur soutien technique et opérationnel à l'ensemble des actions réalisées dans le cadre de la présente convention (technique, organisationnel, logistique...).

Article 5 : Commercialisation de forfaits touristiques à l'échelle du Cœur d'Hérault

Chaque Office de Tourisme autorise la commercialisation de produits touristiques sur son territoire de compétence par les offices de tourisme signataires de la présente convention, sous réserve, qu'ils détiennent l'autorisation légale de commercialiser.

Article 6 : Modalités financières

Le coût prévisionnel et la participation financière de chaque signataire sont définis de façon suivante :

- ✓ Pour la réalisation d'opérations marketing touristiques : un tiers de la somme pour l'Office de Tourisme Intercommunal de Saint-Guilhem-le-Désert - Vallée de l'Hérault, la Communauté de Communes du Clermontais, la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac
- ✓ La réalisation d'éditions thématiques touristiques
 - un tiers de la conception pour l'Office de Tourisme Intercommunal de Saint-Guilhem-le-Désert Vallée de l'Hérault, la Communauté de Communes du Clermontais, la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac
 - au prorata du nombre d'exemplaires commandés pour la fabrication (impression, façonnage...) et la livraison,
- ✓ la réalisation d'outils et supports de communication: au prorata du nombre commandé - pour les achats communs (type kakémono, présentoir...) : un tiers par partenaire.
- ✓ La mise en place d'événements, d'opérations d'animation des professionnels, de formation ou de sensibilité à la qualité : un tiers par partenaire.
- ✓ pour les frais généraux liés à la coordination : un tiers par partenaire.

Le paiement s'effectuera :

- ✓ Tous les trimestres, sur une base forfaitaire au vue du prévisionnel (cf annexe 1).
- ✓ En fin d'année, un ajustement sera effectué au vu du bilan financier de chaque action accompagné des pièces justificatives.

Article 7 : Durée et validité de la convention

La présente convention de partenariat est conclue pour une durée de un an renouvelable.

La convention pourra être complétée ou modifiée par avenant à la demande de l'une des parties.

Article 7 : Litiges relatifs à la présente convention

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application de la présente convention relèvera de la compétence du tribunal administratif de Montpellier.

Les parties s'engagent toutefois à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Clermont l'Hérault, le.....
(Fait en 4 exemplaires dûment parafés)

Le Sydel Pays Cœur d'Hérault

La Communauté de Communes du Clermontais

La Communauté de Communes du Lodévois et Larzac

**L'Office de Tourisme Intercommunal de
Saint-Guilhem-le-Désert – Vallée de l'Hérault**

Budget Prévisionnel 2016

Mission Tourisme – Pays Cœur d’Hérault

INTITULE GENERAL	OPERATIONS	DESCRIPTIF	COUT TTC ESTIMATIF/ ACTION	COUT TTC ESTIMATIF GLOBAL	AUTOFINANCEMENT SYDEL ESTIMATIF	AUTOFINANCEMENT OT ESTIMATIF	SUBVENTIONS ESTIMATIVES	FINANCEMENT par OT ESTIMATIF			
Frais généraux de la Mission Tourisme	Salaire charges comprises	20% ETP animation/aide aux porteurs de projet	8 600.00 €	9 700.00 €		4 540.00 €	5 160.00 € (60 % Leader)	1/3 par partenaire : 1 513.33 €			
	Téléphone portable		220.00 €								
	Déplacements/restauration/réceptions		700.00 €								
	Adhésions	Lettre T, OVH (florealesduvin.com)	180.00 €								
1 Opérations marketing	Opération « Bassin de vie » + Toulouse	Valorisation de nos atouts auprès des clientèles de proximité : campagne on line + e-news + campagne radio France bleu Toulouse	2 200.00 €	10 000.00 €	-	10 000.00 €	-	1/3 par partenaire : 3 333.33 €			
	Web-marketing	Amélioration de notre notoriété et de notre image auprès des clientèles francophones par des e-news dédiées + présence sur les e-news étrangères de l'ADT : Allemagne, Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas	4 600.00 €								
	Salon du Roc d'Azur	Valorisation des activités de pleine nature lors du plus grand rassemblement VTT européen.	1 700.00 €								
	Facebook ads	Campagne de référencement à l'année sur Facebook pour diffuser et cibler l'offre de loisirs (événementielle, séjours, oeno, APN...) des Offices de Tourisme qui dispose d'une page Facebook.	1 500.00 €								
2 Editions pratiques saisons 2016	Pochettes	Création/Impression/Façonnage d'une pochette pour distribuer les bordereaux Tourinsoft imprimés à la demande.	3 150.00 €	3 900 €	-	3 150.00 €	00.00 €	1/3 par partenaire + Pro rata du nombre d'exemplaires pour la fabrication (1 050.00 €)			
	Calaméo	Adhésion commune pour proposer nos éditions en version numérique.	750.00 €						750.00 €	00.00 €	1/3 par partenaire (250.00 €)
3/4/5/6/7 Développement d'un tourisme vigneron	Salaires charges comprises	45% ETP Animation	19 350.00 €	50 350.00 €	7 740.00 €	-	11 610.00 € (60% Leader)	1/3 par partenaire : 2 000.00 €			
	Club « Les Floréales du vin »	Ouverture aux partenaires Vignobles et Découvertes, Atelier rencontre de dégustation des vins, Eductour « Savoir déguster et parler des vins de la destination », Calendrier des caveaux ouverts et des animations. Stagiaire 3 mois (2 000 €).	7 000.00 €						1 500.00 €	3 500.00 € (70% TTC Leader) + 2 000.00 € ADT (stage)	
	Forum d'échanges, formations, appui à la labellisation	Forum : Patrimoine viticole du Cœur d'Hérault et Consommation responsable. Formation OT (1/2 journée, en partenariat avec l'ADT) et Formation en Anglais des caveaux (2 journées, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture) Appui/information sur la labellisation.	2 000.00 €						1 100.00 €	900.00 €	
	Valorisation du patrimoine oral dans une optique oenotouristique	Collecte de mémoire	10 000.00 €						3 000.00 €	7 000.00 € (70% TTC Leader)	
	Guide de l'Ambassadeur	Elaboration d'un guide de l'ambassadeur pour les partenaires et ambassadeurs de la destination « Languedoc, Cœur d'Hérault ».	4 000.00 €						1 200.00 €	2 800.00 € (70% TTC Leader)	
	Portail Web	Création d'un portail Web de valorisation de l'offre oenotouristique « Languedoc, Cœur d'Hérault ». Mise en œuvre sur 2 ans (budget total : 16 000.00 €).	8 000.00 €						2 400.00 €	5 600.00 € (70% TTC Leader)	
8 Développement des activités de pleine nature	Salaires charges comprises	35% ETP Animation	15 050.00 €	33 050.00 €	1 560.00	4 460.00 €	9 030.00 € (60% Leader)	1/3 par partenaire : 3 366.66 €			
	Définition des contenus techniques	Ateliers par filière pour développer les descriptifs techniques de sites précisant les conditions d'accès, de pratique et l'actualité de ces sites. Accompagnement par consultant extérieur.	6 000.00 €						-	2 640.00 €	3 360.00 € Région (Plan local de formation : 70 % HT CRT)
	Formations	Formations aux outils et techniques commerciales et Formation aux outils numériques et réseaux sociaux.	-						-	-	
	Mise en œuvre du Pôle Nature	Production d'une banque d'images APN ? Production de contenus patrimoniaux et d'outils de sensibilisation à destination des professionnels ? ...	12 000.00 €						3 000.00 €	3 000.00 €	6 000.00 € CG
TOTAL				107 000.00 €	16 400.00 €	34 540.00€	56 060.00 €	11 513.33 € environ /partenaire			



DECISIONS : CE QUI RELEVE DES ELUS / CE QUI RELEVE DES TECHNICIENS

Le Pays Cœur d'Hérault travaille à la fois avec les techniciens et les élus des Communautés de Communes et Offices de Tourisme partenaires.

Cette note a pour objet de préciser ce qui relève de la décision des élus et ce qui relève de la décision des techniciens.

	Techniciens	Elus
Stratégie et plan d'actions	X	X
Budget	X	X
Mise en œuvre d'un projet : principe d'actions	X	X
Détail de mise en œuvre des projets : calendrier, organisation, moyens d'actions, lancement	X	
Communication : choix des couvertures d'une édition, d'un visuel général, d'une appellation (produit, évènement), choix des autres visuels et textes.	X	